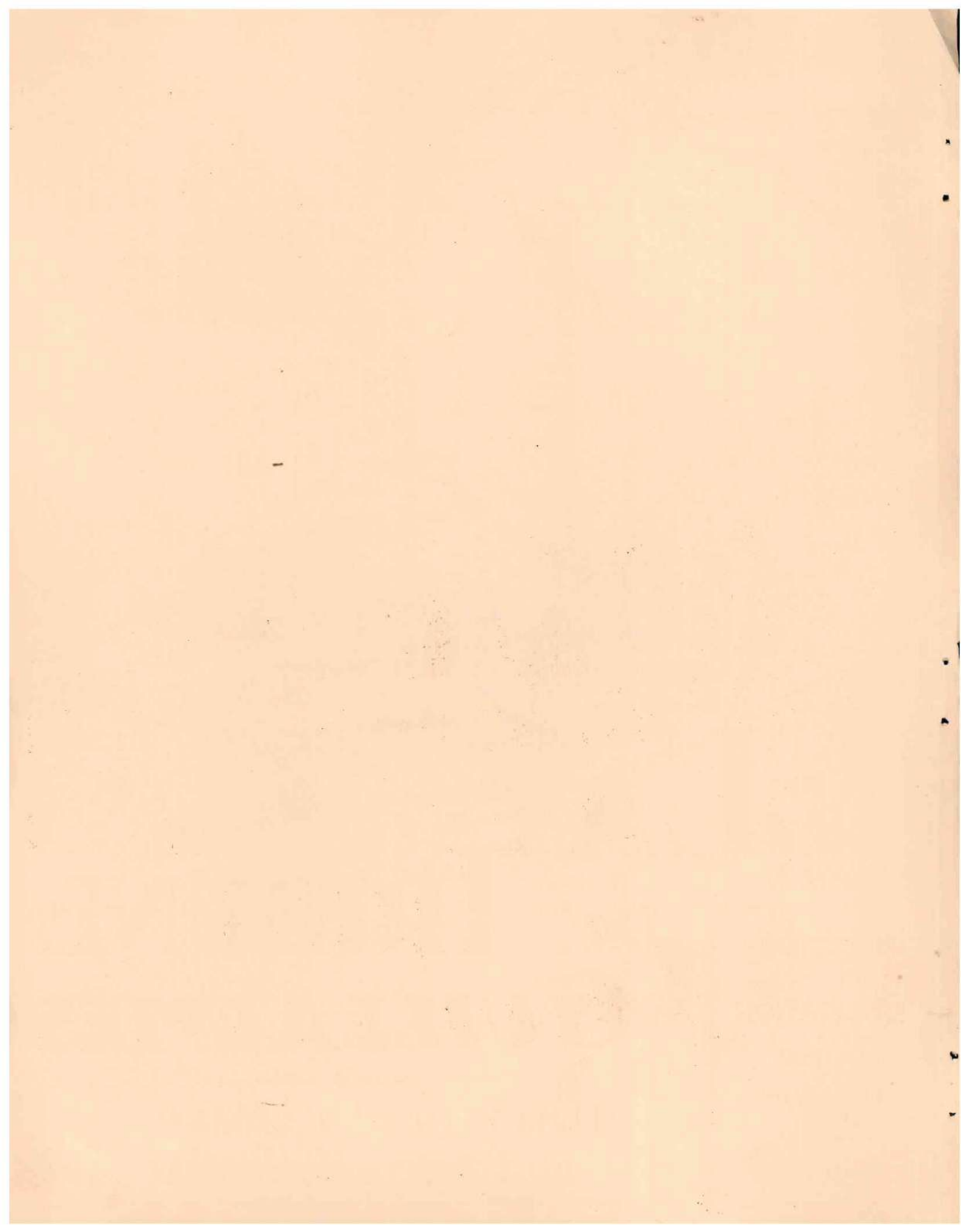


Dépôt légal: 12165

# LA TRIBUNE De GUILLAUMES

DIRECTEUR  
DE LA  
PUBLICATION  
DOCTEUR  
M. DURANDY  
MAIRE  
DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



## L' EDITORIAL DU MAIRE

Bientôt trois mois nous séparent des récentes élections municipales. Pendant ce temps, la Tribune n'a pas paru. Il est bon aujourd'hui, avec le recul du temps et alors que les légitimes passions électorales sortent de leur crise, de faire le point et de tirer la leçon ou les leçons de cette importante manifestation de la vie guillaumoise.

Le Conseil Municipal sortant, tout en regrettant le départ de certains des siens et se trouvant de ce fait dans l'obligation de pourvoir à leur remplacement a été guidé dans son choix, avant tout par un souci de rajeunissement et d'équilibre, s'abstenant de tout dosage ou de préférence politique comme il se doit, surtout dans une petite commune comme la nôtre. Bien sûr, en même temps, ce choix a été guidé par un souci d'efficacité et de bonne entente particulièrement en ce qui concerne les affaires de Valberg.

Ainsi composée, la liste comprenait des hommes anciens ayant l'expérience acquise et des hommes nouveaux choisis pour que dès maintenant et surtout dans l'avenir, le relais soit assuré dans cette tâche difficile que constitue le gouvernement d'une Commune.

En face et en opposition dans cette élection, nous n'avons trouvé qu'un candidat isolé. Astuce électorale ? Ou au contraire difficulté pour constituer une équipe complète ? Peu importe . Mais nous aurions préféré que la règle soit respectée et qu'un choix soit complet soit offert à la disposition de la population de Guillaumes. C'est ainsi que se sont déroulées les précédentes élections. Quoiqu'il en soit, les choses ont été ce qu'elles étaient et il convient maintenant d'en analyser les résultats.

Nous avons obtenu douze sièges au premier tour et un siège au deuxième tour. La moyenne des voix obtenus au premier tour par les treize candidats présentés s'est élevée à 68 % des suffrages exprimés. C'est un pourcentage que ma liste n'avait jamais obtenu jusqu'ici. Le plus favorisé d'entre nous a obtenu 79 % , tandis que le moins favorisé n'obtenait que 49 %.

En ce qui concerne l'élection pour un siège du deuxième tour une relation complète sera faite plus loin dans ce numéro. Mais puisque nous sommes sur ce sujet, je tiens à déclarer que personnellement, je suis solidaire de Jean-Pierre CHAMPOUSSIN dont j'ai pu apprécier à plusieurs reprises l'esprit civique au sein du Centre de Secours. Ce qui est une garantie certaine pour ses fonctions de Conseiller Municipal.

Tel qu'il est constitué le Conseil Municipal comprend quatre conseillers ayant moins de 28 ans tandis que la moyenne d'âge du Conseil permet d'établir un âge moyen de 44 ans. Quant à moi, je me trouve être le doyen d'âge. Triste privilège même si ce décanat ne repose que sur un nombre d'années inhabituel.

Maintenant, que va faire ce nouveau Conseil ?

Il lui appartiendra de maintenir la Commune comme l'ont fait ses prédécesseurs. En effet, dans son équipement, Guillaumes n'est pas en retard bien au contraire. Notre Commune est toujours bien " placée " et ses cartes ne paraissent pas mauvaises.

Il faudra maintenir aussi notre vocation de centre administratif qui a toujours fait partie intégrante de notre petite cité.

Il faudra élargir si possible, cette implantation tertiaire. Ce qui va dans le sens des nouvelles structures de l'Etat et aussi, peut-être des nouvelles structures communales qui sont à l'ordre du jour.

Il faudra essayer de maintenir les activités rurales et artisanales existantes faisant abstraction de tout esprit défaitiste. En effet, en ce moment, l'environnement, la protection de la nature constituent des aspirations impérieuses de la condition humaine. Et qui dit maintien de la nature, dit aussi maintien de l'homme à sa place. En effet, l'Etat ne peut envisager d'harmoniser l'aménagement du territoire sans tenir compte de cet impératif.

Enfin, il faudra promouvoir des activités nouvelles et en m'exprimant ainsi, je pense avant tout, aux vacances, au tourisme, en général. En effet, il convient de ne pas oublier que la Côte d'Azur représente géographiquement un ruban de quelques kilomètres de largeur déployé tout le long du rixage méditerranéen. Elle représente une formidable concentration d'équipement et d'investissement dont il est essentiel d'assurer la rentabilité.

Depuis plus d'un siècle, ce potentiel est exploité à la faveur du climat, du soleil et de la façade méditerranéenne. Mais actuellement, à l'heure des voyages faciles et des transports aériens supersoniques ce privilège de la Côte d'Azur est largement partagé par l'Afrique. Et ce qui est plus grave, il est même largement dépassé. C'est pourquoi, dès maintenant la Côte d'Azur a besoin de son arrière et haut pays pour pouvoir changer son image de marque. C'est une idée qui commence à faire son chemin dans les sphères dirigeantes du tourisme local et régional. Et il n'est pas présomptueux de penser que d'ici quelques années l'économie côtière aura comme complément un équipement montagnard et alpestre. Et en exprimant cette pensée, il convient de préciser que cette promotion montagnarde doit dépasser largement le plan de neige actuellement réalisé et qui n'est en quelque sorte qu'une préfiguration de ce qui reste à faire pour utiliser toutes les ressources du Haut Pays.

Je ne sais si nous sommes arrivés au seuil de cette nouvelle promotion mais je suis certain qu'elle se fera et qu'elle aura lieu.

LE MAIRE.

Depuis la parution de la précédente Tribune de Guillaumes, j'ai appris avec une profonde émotion la mort de Léon BARETY.

Cette fin a été ressentie avec peine par beaucoup de monde principalement dans cette vallée du Var qui était pour le défunt le fondement de sa vocation politique.

Appartenant à une famille originaire de Guillaumes et ensuite fixé à Puget-Théniers et à Nice, Léon BARETY entra dans la vie politique par la porte du Conseil Général. Il fut ensuite Député sans interruption entre les deux Guerres mondiales, et représenta toujours au Parlement l'ancien arrondissement de Puget-Théniers. Il fut aussi Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Cette longue et brillante carrière publique au service du département marquée par une immense sollicitude pour son terroir natal laisse derrière elle de très nombreux souvenirs dans la population de la haute Vallée du Var.

C'est ce témoignage de reconnaissance que je veux exprimer ici aujourd'hui. J'ajoute que, personnellement, je l'ai beaucoup connu dès ma prime jeunesse et que je lui ai toujours accordé et ma grande estime et ma grande affection.

Maurice DURANDY

- Le recours en annulation des élections municipales  
devant le Tribunal Administratif de NICE  
=====

:  
: Un exposé objectif fait par les adjoints :  
: et les conseillers municipaux de Guillaumes :  
:  
:

Le 21 mars, le second tour de scrutin des élections municipales pour pourvoir à un seul siège de conseiller avait lieu dans des conditions particulièrement difficile, par suite des intempéries exceptionnelles de cette journée où la neige tomba en abondance bloquant les routes et empêcha par suite, beaucoup d'électeurs et d'électrices et en particulier maints de nos amis à participer au vote.

Néanmoins, malgré cette perte sensible de suffrages le candidat présenté uniquement pour ce scrutin là par la liste d'union pour maintenir et promouvoir Guillaumes, qui le dimanche précédent avait enlevé brillamment douze sièges, M Jean-Pierre CHAMPOUSSIN, Commerçant à Guillaumes, sapeur-pompier volontaire était élu par 212 voix contre 202 à M Sylvain GIRIBONE, Instituteur à Guillaumes qui déjà candidat le 14 mars n'avait pu franchir la grande porte du premier tour.

Jusqu'à alors, à Guillaumes, au soir du scrutin, le candidat ou les candidats qui n'avaient eu l'agrément de la majorité du corps électoral s'inclinaient devant la décision de celui-ci.

M GIRIBONE, inaugurant un " style nouveau " portant recours de ladite élection devant le Tribunal Administratif de Nice et non seulement en demandait l'annulation mais également celle du 14 mars, même si cette dernière demande dépassait tout fondement possible, tant sur le fonds que sur la forme.

Il arguait à cette fin là, qu'un certain nombre de votes par correspondance n'avait pu avoir lieu que sur le vu de certificats médicaux délivrés par le Docteur DURANDY et il qualifiait ces de niens de " Faux certificats " ou certificats frauduleux faits prévus et réprimés par l'article 160 du Code Pénal à l'égard de leur auteur - Tout médecin qui dans l'exercice de ses fonctions et pour favoriser quelqu'un certifiera faussement l'existence de maladie ou infirmité ou fournira des indications mensongères sera p uni d'un emprisonnement d'une à trois années. Le coupable pourra en outre être privé des droits civiques pendant cinq ans au moins.-

Une pareille accusation, aurait dû motiver de sa part, le dépôt d'une plainte auprès d'un Tribunal judiciaire, chose qu'il s'est bien gardée de faire, car s'il était à l'abri de tout impunité devant un Tribunal Administratif, il n'en aurait pas été de même devant une juridiction judiciaire à laquelle il aurait fallu qu'il porte la preuve de ses assertions, sinon la demande reconventionnelle de la partie mise en cause aurait lourdement pesé à ses dépens personnels.

Ces accusations excessives ont indigné la grande majorité du corps électoral guillaumoises et tous ceux qui à divers titre connaissent le Docteur DURANDY.

On sait combien depuis toujours, il est honorablement connu, qu'il jouit comme praticien de l'estime des ses pairs et du Conseil de l'Ordre des Médecins du Département des Alpes-Maritimes.

Le Docteur DURANDY est Maire de Guillaumes depuis 1947, assurant la continuité d'une administration municipale, caractérisée par sa grande serviabilité, son dévouement envers la chose publique et son libéralisme envers tous, amis ou adversaires, sans distinction, dans le seul souci de l'impartialité et de l'équité. D'ailleurs, en reconnaissance de cette droite et longue administration communale, le Ministère de l'Intérieur lui a décerné la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et celle d'Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Le Tribunal Administratif de Nice examinait ce recours en annulation d'élection dans son audience publique du vendredi 30 Mai. Deux avocats du Barreau de Nice, étaient présents : Maître DUMAS-LAIROLLE, aux intérêts de M Jean-Pierre CHAMPOUSSIN Maître MONTEL, à ceux de M GIRIBONE.

Il rendait une semaine après la sentence ci-après. Nous en donnons les passages les plus intéressants, étant très explicatifs par eux-mêmes, ils nous éviteront tout commentaire de développement :

" Après en avoir délibéré, conformément à la loi ( Le Tribunal ) Considérant, que le Docteur DURANDY était, nonobstant sa spécialité, d'ophtalmologiste, **COMPETENT EN MEDECINE GENERALE**, pour constater, comme il l'a fait, que leur état de santé, ne permettait pas à certains électeurs de Guillaumes, domiciliés comme lui, dans le même département, de se déplacer au bureau de vote de la Commune, à l'occasion des élections municipales, et de délivrer à chacun de ces électeurs une attestation sur cette incapacité physique, que les certificats en cause, bien que dactylographiés sont revêtus de la signature non contestée du Docteur sus-nommé, qu'ainsi, ils ont pu **VALABLEMENT**, être admis pour permettre auxdits électeurs, de voter par correspondance, conformément aux prescriptions des articles L 81 et R 81, du code électoral et du décret du 1er janvier 1967.

- Que la circonstance que le Docteur DURANDY était Maire avant les élections et candidat au premier tour de scrutin, NE POUVAIT LEGALEMENT FAIRE OBSTACLE A L'ETABLISSEMENT DE TELS CERTIFICATS MEDICAUX, AUX FINS SUS-INDIQUES,
- qu'il n'ait au surplus pas établi, que le médecin intéressé à ces élections ait profité de cette situation, pour n'adresser des attestations, qu'aux électeurs susceptibles de voter en faveur du candidat de son choix, et qu'il aurait ainsi porté atteinte par ce moyen de pression à la sincérité du vote ".

Ainsi donc, le Tribunal Administratif dans ses attendus, REJETAIT TANT DANS LA FORME QUE DANS LE FOND TOUS LES GRIEFS FORMULES DANS LE MEMOIRE de M. GIRIBONE.

Par contre, il estimait que les certificats médicaux délivrés par le Docteur DURANDY limitaient, de par son libellé, l'incapacité physique de déplacement à la seule journée du 14 mars, et que par suite les votes au second tour de trente deux bénéficiaires de cette procédure de vote, n'étaient pas valables, et qu'en conséquence, il y avait lieu d'annuler l'élection de M Jean -Pierre CHAMPOUSSIN.

Ce dernier en accord, avec ses collègues du Conseil Municipal de Guillaumes a porté appel dudit jugement devant le Conseil d'Etat, estimant, que l'argument invoqué par le Tribunal, et dont la conséquence a été l'annulation de son élection n'était pas en conformité avec les instructions visant la procédure de vote par correspondance contenues dans le Code Electoral et dans les circulaires ministérielles relatives à celui-ci.

L'appel étant suspensif au jugement, M Jean-Pierre CHAMPOUSSIN reste Conseiller Municipal, jusqu'à ce que le Conseil d'Etat se soit prononcé.

Enfin précisons qu'en ce qui concerne le recours de M GIRIBONE contre les élections du 14 Mars et les 12 élus de celles-ci, le Tribunal Administratif l'avait déclaré : IRRECEVABLE.

- Dans le souci de l'information totale au présent exposé, sont par ailleurs, publiés intégralement :
- Le pourvoi de Mr GIRIBONE
- Les mémoires en défense de Mr Jean-Pierre CHAMPOUSSIN.

Observations mentionnées par M GIRIBONE sur le procès-verbal du 21 Mars.

Plus de 40 votes par correspondance sur 76 ont un certificat du même docteur qui est oculiste et maire sortant. 1 électeur par correspondance n'a pas reçu le nécessaire pour voter. 1 électeur par correspondance est inconnu à l'adresse indiquée.

Les certificats médicaux sont frappés à la machine.

A MONSIEUR LE PRESIDENT ET A MESSIEURS LES MEMBRES  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

---

Messieurs,

Monsieur Sylvain GIRIBONE, né le 9 novembre 1943 à Nice (Alpes-Maritimes) demeurant et domicilié à GUILLAUMES (06) a l'honneur par les présentes de demander l'annulation pour fraude des élections qui se sont déroulées à GUILLAUMES les 14 et 21 mars dernier.

Etaient en présence, d'une part 13 candidats conduits par l'un deux, le Maire sortant, le Docteur DURANDY qui exerce la profession de médecin oculiste à BEAUSOLEIL, et d'autre-part 3 candidats isolés, le nombre d'habitants de la Commune de GUILLAUMES permettant un scrutin uninominal.

Au premier tour qui s'est déroulé le 14 mars, 12 conseillers de la liste conduite par le Docteur DURANDY, dont le Docteur DURANDY lui-même, ont été élus, un siège demeurant en ballottage.

Compte tenu du nombre de suffrages exprimés, la majorité requis e était de 246 voix.

J'ai personnellement obtenu 231 voix.

J'ai été candidat au 2ème tour ainsi d'ailleurs que deux autres personnes dont l'une présentée par le Docteur DURANDY.

Je n'ai pu, lors du premier tour, émettre la moindre protestation sur les procès-verbaux des élections, dans l'ignorance des actes frauduleux qui avaient été commis par le Docteur DURANDY.

Ce n'est qu'au moment du scrutin de ballottage du 21 Mars que j'ai pu me rendre compte que le Docteur DURANDY avait faussé le scrutin grâce aux votes par correspondance à raison de la fraude qu'il avait commise.

Au deuxième tour en effet comme au premier, 76 personnes sur un effectif extrêmement faible d'électeurs ont voté par correspondance.

Or, plus de 40 de ces suffrages qui ont voté pour le Docteur DURANDY n'ont pu voter par correspondance qu'en joignant à leur lettre un certificat médical précisant qu'ils ne pouvaient se déplacer pour voter et qu'il est nécessaire de préciser que tous ces certificats médicaux qui sont d'ailleurs dactylographiés émanent du Docteur DURANDY lui-même.

Le résultat a donc été faussé pour fraude, tant au premier qu'au deuxième tour.

Au deuxième tour, sur 430 suffrages exprimés, le candidat présenté par le Maire a obtenu 212 voix en ce compris les 40 suffrages par correspondance basés sur un faux certificat du Docteur DURANDY, Maire sortant et candidat, j'ai obtenu 202 voix, le troisième candidat 12 voix, et divers 4 voix.

Si l'on retranche des 212 voix obtenus par ce candidat les 40 voix par correspondance qui sont frauduleuses, ce candidat n'aurait eu que 172 voix et je devais être élu.

Il m'apparaît cependant qu'il ne s'agit pas pour le Tribunal de rectifier seulement ce qui ne peut être considéré comme une erreur matérielle, mais que compte-tenu du caractère frauduleux des votes par correspondance qui se sont emplacés tant au premier tour qu'au deuxième tour, il y a lieu de prononcer l'annulation pure et simple des deux scrutins des 14 et 21 mars 1971, ma protestation ayant été inscrite, je le répète, sur les procès-verbaux des élections du 21 mars 1971.

C'est pourquoi je requiers, qu'il vous plaise Messieurs, bien vouloir prononcer l'annulation des deux opérations électorales des 14 et 21 mars 1971 en ce qui concerne la Commune de GUILLAUMES.

Je me réserve de faire présenter les explications verbales à l'audience par Maître Robert MONTEL, Avocat au Barreau de NICE.

NICE, le 24 mars 1971

A Messieurs le Président et Conseillers  
composant le Tribunal Administratif  
de NICE.

Monsieur Jean-Pierre CHAMPOUSSIN demeurant à GUILLAUMES(A M)  
a l'honneur de vous exposer ce qui suit en réponse au recours en annu-  
lation d'élection formé par M Sylvain GIRIBONE le 21 mars 1971 dont  
notification a été reçue le 25 Mars 1971.

M. J.P CHAMPOUSSIN a été élu au scrutin de ballottage du 21 mars par  
212 voix sur 429 suffrages exprimés.

M. GIRIBONE avait obtenu 202 voix, M CLENCHARD 12 voix et 3 divers.

M. GIRIBONE conteste cette élection au motif que plus de 40 votes  
par correspondance sur 76 étaient accompagnés d'un certificat médical  
émanant du Dr DURANDY, maire sortant, qui est ophtalmologiste et qui  
étaient frappés à la machine. Il prétend également qu'un électeur par  
correspondance n'aurait pas reçu le nécessaire pour voter et qu'un  
autre électeur par correspondance était inconnu à l'adresse indiquée.

Pour commencer par ces deux derniers griefs, ceux-ci sont absolument  
inexactes et l'exposant se réserve de répondre au vu des preuves déposées  
par GIRIBONE.

En ce qui concerne les certificats du Docteur DURANDY, il est certain-  
nement sans importance que certains d'entre eux soient frappés à la  
machine et non manuscrits ; ils sont signés par ce praticien, ce qui  
suffit à démontrer leur authenticité. De même, est totalement inopé-  
rant le fait que le Docteur DURANDY ait une spécialité d'ophtalmolo-  
giste : il est docteur en médecine ; ce qui suffit à démontrer sa  
compétence.

Quant au fait que sur les 76 votes par correspondance, 38 soient ac-  
compagnés de certificats émanant du Docteur DURANDY, il ne présente  
aucun aspect suspect ; en effet, le Docteur DURANDY, Maire de Guillau-  
mes depuis 1947, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre  
National du Mérite, fils de M Just DURANDY, Conseiller Général du  
canton connaît évidemment tous les électeurs de cette commune et a  
toujours fait preuve de la plus grande serviabilité ; on ne doit pas  
oublier que la Commune de Guillaumes est une commune rurale située  
à 819 m d'altitude, et que le mois de mars a été dans les vallées du  
haut pays niçois particulièrement peu clément (éboulements, chutes  
de neige etc....) Le Maire d'une commune de ce type quand il est  
docteur en médecine, se voit sollicité en permanence pour toutes sor-  
tes de service tels que celui de délivrer un certificat de caractère

purement administratif, sans que l'on puisse aucunement douter de sa sincérité. L'honorabilité du Dr DURANDY, reconnu par la grande majorité de la population ( élu par 351 voix sur 492 le 14 Mars) interdit de penser que les certificats qu'il a délivrés aient pu revêtir le moindre caractère de complaisance.

L'on doit ajouter que le Docteur DURANDY n'a jamais fait de distinction entre ses amis et ses ennemis et que les électeurs par correspondance qui avaient obtenu un certificat de sa part ont été laissés absolument libres de leur vote et n'ont certainement pas tous voté pour l'exposant.

C'est pourquoi, M CHAMPOUSSIN sollicite qu'il vous plaise bien vouloir déclarer infondé le recours de M GIRIBONE tendant à l'annulation de son élection au poste de conseiller municipal de Guillaumes.

Se réservant de déposer tous mémoires ampliatifs ou en réplique et de faire présenter toutes observations verbales nécessaires par l'organe de son avocat Maître DUMAS-LAIROLLE.

Guillaumes le 29 Mars 1971.

=====

MEMOIRE AMPLIATIF

à Messieurs les PRESIDENT et CONSEILLERS

DE NICE

Monsieur Jean-Pierre CHAMPOUSSIN demeurant à GUILLAUMES ( A M) a l'honneur de vous exposer ce qui suit en réponse ampliative au recours en annulation d'élection formé par Monsieur Sylvain GIRIBONE le 21 Mars 1971 ( dossier n° 12 245).

L'exposant attire l'attention du Tribunal sur la gravité exceptionnelle de l'accusation, en réalité, portée par Monsieur GIRIBONE contre Monsieur le Docteur DURANDY, auquel il impute de façon à peine déguisée la délivrance de faux certificats, faits prévus et réprimés par l'article 160 du Code Pénal.

Pareille imputation, sans aucune preuve, aurait dû motiver de la part de M. GIRIBONE le dépôt d'une plainte, ce qu'il s'est bien gardé de faire.

Pareille imputation est inadmissible s'agissant d'une personnalité aussi désintéressée et honorablement connue que Monsieur le Docteur DURANDY ( Attestation du Président du Conseil Départemental de l'ordre des Médecins du 13 avril en production. Lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 2 Janvier 1962 en production. Lettre de Monsieur le Préfet des A.M du 10 mars 1971 en production).

Or, c'est la fraude en matière de certificats qui seule est retenue par la Jurisprudence du Conseil d'Etat ( C E du 6 avril 1961 rec. pag 215 - Elections Municipales de Sarlat - C E 6 décembre 1967 Rec. p 468 - Elections de Bergerac).

Le fait que de nombreux électeurs aient été admis à voter par correspondance sur des certificats médicaux établis par le même médecin, n'est pas en l'absence de fraude ou de manoeuvre de nature à annuler l'élection ( C E 8 décembre 1965 Rec. Page 945 Elections Municipales d'Alet les Bains (Aude). (Notes sur des votes par correspondance en production).

Aucune incompatibilité n'est prévue au Code Electoral entre la qualité de médecin suffisante pour délivrer un certificat pour le vote par correspondance et la qualité de Maire, ou de candidat.

C'est pourquoi de plus fort, l'exposant demande le rejet du recours en annulation de Monsieur GIRIBONE.

Présenté à Nice

RESULTATS DE S ELECTIONS MUNICIPALES DU 14 MARS 1971

Nombre d'électeurs inscrits :	588		
Nombre de suffrages exprimés :	492		
Majorité absolue :	246		
DURANDY Maurice	351	suffrages	ELU
GRAILLE Raoul	355	"	ELU
ROBERT René	320	"	ELU
PONS Ernest	348	"	ELU
RANCUREL Marius	340	"	ELU
BOYER Lucien	341	"	ELU
FARFALLINI BENOIT Henri	328	"	ELU
BELLEUDY Maurice	345	"	ELU
BAUDOIN René	357	"	ELU
BRUN André	381	"	ELU
NOEL Pierre	293	"	ELU
RAVEL André	340	"	ELU
PAPOCCHIA Wilmo	236	"	
DEMARCHI Sylvain	91	"	
GIRIBONE Sylvain	231	"	
CASELLES René	37		

SEANCE DU 28 MARS 1971

Ont été élus à l'unanimité:

MAIRE : Le Docteur Maurice DURANDY

1er Adjoint : M Raoul GRAILLE

2ème Adjoint: M René ROBERT

Adjoint spécial à Valberg : M Pierre NOEL

### CAISSE DES ECOLES

Ont été désignés pour siéger à la Caisse des Ecoles :

MM René BAUDOIN et André RAVEL.

### BUREAU D'AIDE SOCIALE

Ont été désignés pour faire partie du Bureau d'Aide Sociale

MM Raoul GRAILLE - René ROBERT - Maurice BELLEUDY et  
André RAVEL.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

MM DURANDY Maurice  
PONS Ernest  
BELLEUDY Maurice  
NOEL Pierre, comme délégués titulaires

MM BRUN André  
Abbé DULIEUX  
Jacques MUDRY  
François HERVE, comme délégués suppléants.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEVISION

Sont désignés pour siéger dans le syndicat intercommunal  
de Télévision :

MM Maurice DURANDY et Sylvain DEMARCHI, comme délégués  
titulaires

et MM Jean-Pierre CHAMPOUSSIN et Marcel LIONS, comme délé-  
gués suppléants.

A la suite des propositions faites par la délibération du 28  
Mars 1971, Monsieur le Directeur des Contributions Directes  
par lettre en date du 29 avril 1971, a CHOISI les membres sui-  
vants pour faire partie de la commission communale des Impôts  
directs :

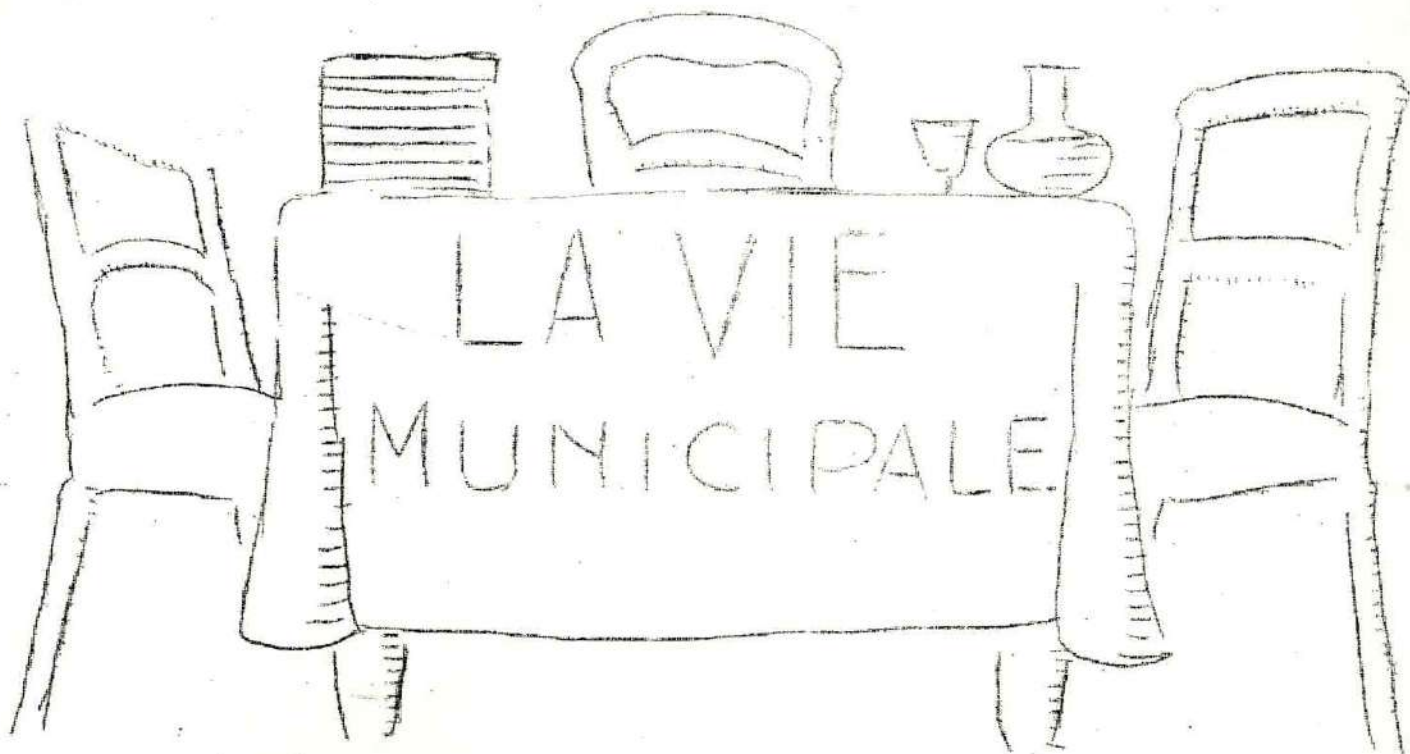
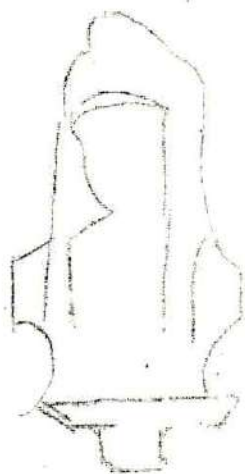
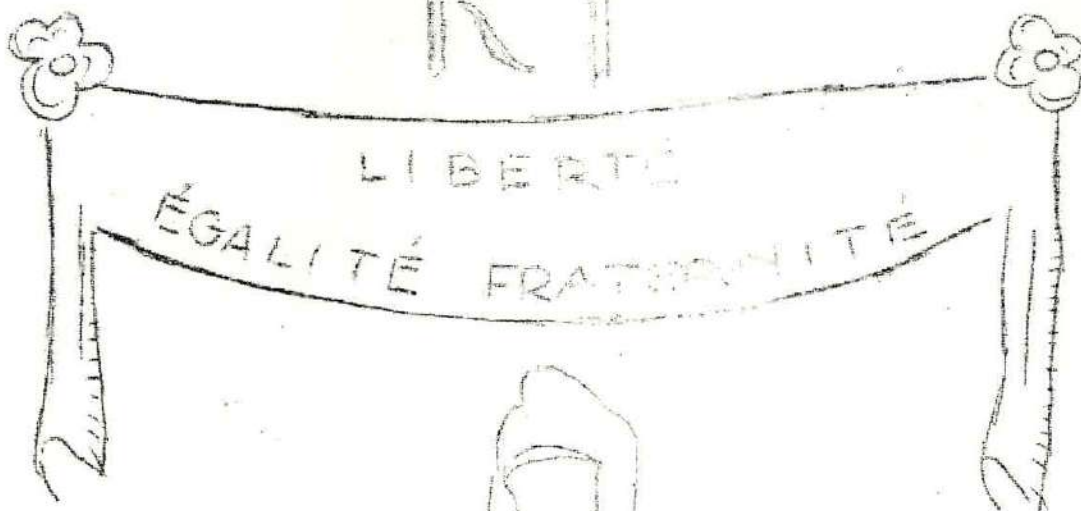
#### Membres titulaires

MM BAUDIN Grégoire - BAUDIN Jean - BLANC Rosin - LANCE  
Armand - LIONS Marcel - RANCUREL Marius

#### Membres suppléants

MM BLANC Jules - BOCCARD Jacques - GILLOUX Daniel - LONG  
Jules - LANCE Félicien - TOCHE Alfred.

RF



Depuis le dernier numéro de la Tribune, l'ancien Conseil Municipal s'est réuni le 1er février dans sa dernière séance tandis que le nouveau Conseil Municipal s'est réuni le 28 Mars et le 18 avril.

#### AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Délibération du 1er février -

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération en date du 3 Novembre 1963, a sollicité le concours du Service du Génie Rural, en vue de l'étude d'un projet d'agrandissement du cimetière.

Le projet vient d'être dressé : le devis s'élève à 250.000 F  
Il y aurait lieu pour le Conseil Municipal de l'adopter afin de le soumettre à l'examen des commissions compétentes.

Le Conseil Municipal, oui, l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré :

1° - Approuve le dossier du projet d'agrandissement du cimetière communal dont le devis dressé par le Service du Génie Rural s'élève à 250.000 frs.

2° - Sollicite de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête commodo-incommodo

3° - Sollicite l'octroi des subventions les plus élevées possible.

4° - Vote dès maintenant la part communale en précisant qu'une délibération ultérieure du Conseil Municipal interviendra dès que le montant des subventions sera connu.

#### REFECTION CLOCHER EGLISE SAINT-BRES

M le Mairesoumet au Conseil Municipal le relevé général des dépenses relative à la réfection du clocher de l'église de St-Bres.

Ce relevé s'élève à la somme de 10.999, 12 F

OUI, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, et sollicite le versement de la subvention départementale de 3 850 frs allouée par la Commission Départementale dans sa séance du 26 Juillet 1968.

#### ALIMENTATION EN EAU POTABLE ( 1ère tranche)

Approbation des décomptes définitifs.

Le Maire dépose sur le bureau les décomptes définitifs des travaux d'alimentation en eau potable de Guillaumes ( 1ère tranche) exécutés par l'Entreprise Paul PRATICO de Daluis, suivant marché d'adjudication du 6 Janvier 1969 approuvé par Monsieur le Préfet le 1er avril 1969 et avenant du 8 février 1970, approuvé par M le Préfet le 6 Juillet 1970.





Les décomptes font ressortir le montant définitif de la dépense à 199.533, 32 F.

Le montant total de la dépense est donc inférieur au montant du projet financé par délibération du 17 novembre 1968 de 200.000 frs.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les décomptes.

Le Conseil Municipal,

Entendu, l'exposé du Maire, après examen des décomptes et en avoir délibéré,

DECIDE :

1°) d'approuver le décompte définitif des travaux à l'entreprise exécutés par M PRATICO d'un montant de 183.459, 53 F.

2°) d'approuver le relevé sur somme à valoir d'un montant total de 16.073, 79 F comprenant 7704, 18 F pour travaux et fournitures et 8 369, 61 F pour honoraires.

3°) rappelle que la dépense est intégralement financée suivant la délibération du 17 novembre 1968.

4°) sollicite de Monsieur le Préfet l'approbation de la présente délibération.

#### JARDIN D'ENFANTS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'aménager un jardin d'enfants d'autant plus que cette demande est vive parmi la population de Guillaumes sédentaire et touristique.

Le Maire estime que les terrains communaux situés Delà le Var dans le quartier actuellement desservi par le nouveau pont sur le Var présente les caractéristiques nécessaires à cette implantation.

Dans ce but, il a fait dresser un devis d'achat du matériel nécessaire après avoir pris contact avec des personnes qualifiées par la Maison Marchand Sports.

Celle-ci a établi un devis descriptif et estimatif dont le devis s'élève à la somme de 6.613,22 F?

Par ailleurs, ayant chargé l'entreprise PRATICO d'établir un devis estimatif des travaux nécessaires pour l'implantation et l'aménagement de cet ensemble de matériel de jeux.

Le montant de ce devis s'élève à la somme de 8.169,66 F.

Au total, il s'agit d'une dépense s'élevant à 14.782, 88 F

Le Maire estime que ces travaux devraient être faits durant l'année 1971 et autant que possible avant la saison estivale.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce projet à l'unanimité et sollicite du Département une aide financière.

Dans sa séance du 28 Mars, le nouveau Conseil a procédé à l'installation du Maire, des Adjointes et des commissions.

Nous en avons donné connaissance à nos lecteurs dans les pages précédentes.

En ce qui concerne le Conseil Municipal du 18 avril, les décisions seront relatées dans la prochaine Tribune.

### TRAVAUX COMMUNAUX

#### ACHEVEMENT DU TERRAIN DE TENNIS DE LA LE VAR.

Les travaux de construction du terrain de tennis dans le quartier De là la Var sont actuellement terminés.

On se souvient que les intempéries avaient arrêté la pose de la clôture entourant le court, c'est aujourd'hui chose faite et les fervents de ce sport, déjà, se sont assurés de sa parfaite conformité.

#### CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT VOIE COMMUNALE N° 13

Le projet d'agrandissement du cimetière du chef-lieu, nécessitant le déplacement de la voie bordant celui-ci, les travaux de construction d'un mur de soutènement devant supporter la nouvelle chaussée avait débuté dès le mois de novembre 1970, exécutés par l'Entreprise PONS Ernest, puis arrêtés en raison de l'importance du froid.

Le retour bien que tardif de la belle saison a permis la reprise des travaux qui sont actuellement terminés en ce qui concerne la construction du mur.

Le remblaiement à l'arrière, qui constituera l'emprise de la nouvelle chaussée ne pourra se faire qu'après l'implantation des fondations définitives du mur de soutènement devant supporter la plate-forme du nouveau cimetière.

Ajoutons que ce projet d'agrandissement, dressé par le Cabinet COUMELONGUE, sous la Direction des Services du Génie Rural, a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération du 1er février 1971 et est actuellement en cours de financement. Sa réalisation pourrait intervenir dans un délai assez rapproché.

## ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DES PLANS

La construction de la station d'épuration qui avait été retardée du fait de la nécessité de recourir à une expropriation, est entrée dans un phase active. Depuis quelques jours, l'Entreprise PRATICO a repris les travaux.

La première opération consistant à détourner le ravin du Riou en lui donnant une sortie directe dans le Var, sous la N 202, est en voie d'achèvement et l'Entreprise s'attaquera immédiatement à l'exécution des terrassements puis à la construction de la Station d'épuration.

R.G.

## SYNDICAT DE TELEVISION

Les membres du Syndicat de Télévision du canton de Guillaumes se sont réunis à la Mairie de Guillaumes, siège du syndicat, le samedi 10 avril pour procéder à l'élection du bureau.

M René ROBERT, Adjoint de Guillaumes, représentant le Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes; a excusé ce dernier retenu par des contingences médicales et a procédé à une allocution de bienvenue à tous les membres. Il a mis en exergue l'action toute particulière dans ce domaine du Président sortant, M Charles GINESY, Conseiller Général du canton de Guillaumes et soulignait que le complexe de télévision réalisé en 1965 avait été une oeuvre marquante pour ce canton.

Il était procédé à l'élection du nouveau bureau sous la présidence de M Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes, Vice Président du Syndicat. Ce dernier demandait à ses collègues de reconduire le mandat du Président sortant afin que la continuité de l'action d'hier se poursuive demain et s'est à l'unanimité que M Charles GINESY, Président du Syndicat Intercommunal de Télévision, était réélu, et aux postes de Vice-Présidents : MM le Docteur Maurice DURANDY, Maire de Guillaumes - Raoul MARCHETTI, Maire de St-Martin d'Entraunes, Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes et Serge MILLOU, 1er Adjoint au Maire de Beuil. M BESSON, Inspecteur du Trésor, Receveur Municipal acceptait les fonctions de trésorier, M DAL ZOTTO, Chef de Section à l'Équipement et du logement, celles de secrétaire et Madame PRATICO, continue les fonctions de secrétaire administratif.

Le Président réélu remerciait tous ses collègues pour cette marque de confiance et après avoir fait également la chronologie de l'oeuvre du précédent syndicat, faisait connaître ses démarches pour la deuxième chaîne qui sera réalisée durant l'année 1972.

Était également examiné le rachat du relais principal par l'O.R.T.F.

Manifestation de sympathie envers les anciens et les nouveaux fonctionnaires.

Le 10 avril, dans la salle municipale du Foyer Rural avait lieu une manifestation de sympathie envers des fonctionnaires qui ont servi avec devoir et compétence la population du canton de Guillaumes : Mademoiselle Pierrette RAMOIN Inspecteur du Trésor et M Paul OLLIE, Chef de Section à l'Equipement et au Logement ; tous deux antérieurement en service à Guillaumes mais appelés à d'autres fonctions à NICE.

Parallèlement des souhaits de bienvenue avaient lieu envers les nouveaux M BESSON, Inspecteur du Trésor, Receveur Municipal des Collectivités Locales du canton de Guillaumes, M Hubert DAL-ZOTTO Chef de Section de l'Equipement et du Logement à Guillaumes, Mademoiselle THIERRY, Assistante Sociale du Canton de Guillaumes qui remplace Madame LYVAN partie pour raisons de santé et dont chacun et chacune d'entre nous a gardé le plus excellent souvenir.

En présence de tous les chefs de service et agents des administrations publiques en fonction dans ce canton, le représentant de la Municipalité de Guillaumes, Mr ROBERT et le Conseiller Général mettaient en exergue les services rendus par les partants et assuraient les nouveaux des sentiments de cordialité et de collaboration qui animent les administrateurs municipaux envers eux, insistant également sur le vocable traditionnellement indiscutable de Guillaumes comme Centre Administratif.

Un apéritif d'honneur terminait cette sympathique manifestation à laquelle presque tous les élus du Canton assistaient.

Le samedi d'après, les Maires du Canton de Guillaumes, se sont réunis à nouveau pour prendre la motion suivante consécutive aux pannes E.D.F de cet hiver.

CANTON DE GUILLAUMES

M O T I O N

Les Maires des neuf communes du canton de Guillaumes réunis le samedi 17 avril en la mairie du chef-lieu sous la présidence de M Charles GINESY, Vice-Président du Conseil Général, ont évoqué en présence de M BAGNOLI, Ingénieur E.D.F, M ROVARINO, Chef de District à Puget Théniers et M CASTES les difficultés connues par nos populations au cours de l'hiver écoulé sur le plan de l'alimentation en énergie électrique.

Après examen des faits et des considérations d'ordre technique la motion suivante a été adoptée à l'unanimité par nos élus :

## LES MAIRES SOUSSIGNES :

### CONSTATENT :

que les villages de notre canton et les nombreux hameaux qui s'y rattachent ont connu au cours de la récente saison hivernale des pannes d'électricité dont la fréquence et la durée ont porté un grave préjudice sur les plans économique, social et humain :

### SOULIGNENT

que contrairement aux années précédentes les dépannages dans leur ensemble ont été assurés avec un retard parfois très importants essentiellement imputables à l'éloignement au mauvais état des voies d'accès, notamment entre Puget-Théniers et Guillaumes, et au manque de liaisons avec les services du déneigement des Ponts et Chaussées ( ceci malgré le dévouement des agents E.D.F);

### CONSIDERENT :

que le canton de Guillaumes, l'un des plus étendus du département, présente une topographie particulièrement ingrate avec neuf collectivités disséminées, de nombreuses fermes isolées, que l'industrie de la neige ( BEUIL - VALBERG) y connaît une activité intense, que l'ouverture et l'entretien des voies d'accès à nos villages posent des problèmes constants, que le réseau téléphonique connaît des difficultés extrêmes et permanentes, que nos communes s'inscrivent périphériquement au chef-lieu dans un rayon de 20 kms de moyenne ;

### DEPLORENT :

que l'E.D.F au regard des éléments précités qui à eux seuls justifient la permanence d'un centre de secours au chef-lieu, ait jugé utile dans le cadre d'une politique de concentration de supprimer fin 1970 le poste d'agents détachés de GUILLAUMES ( centralisant ainsi à Puget-Théniers, 33 kms de distance, tous les moyens d'action), alors que leur présence avait permis jusqu'alors d'exercer des interventions directes, diligentes et efficaces à la satisfaction de nos populations ;

### ESTIMENT :

qu'à l'intérieur du département des Alpes-Maritimes un problème humain et social se pose avec une particulière acuité dans l'arrière pays et que la notion de rentabilité devrait s'inscrire dans un cadre de péréquation entre la zone côtière et la zone rurale déshéritée, économiquement faible;

### SOULIGNENT :

l'expansion qui s'attache au canton de Guillaumes dont les stations de BEUIL -VALBERG ont sextuplé leur capacité d'accueil au cours des dix dernières années, ainsi que son orientation vers l'implantation de nouvelles stations de Val Pellens et Sanguinières retenues dans le plan d'équipement départemental des sports d'hiver par la Commission Interministérielle de la Montagne ;

DEMANDENT INSTAMMENT à E.D.F. :

de promouvoir sur le plan de son organisation les mesures adéquates afin de ne pas voir se renouveler une situation qui a provoqué des doléances fondées et unanimes des populations;

RECLAMENT :

dans un esprit d'objectivité, d'équité et d'efficacité le rétablissement du centre E.D.F. de Guillaumes avec la présence de deux agents, et soulignent qu'un immeuble a été acquis et aménagé spécialement à cet effet depuis 3 ans par E.D.F. ;

SOUHAITENT :

en outre la mise en place d'une coordination étroite de liaisons radio-téléphoniques entre E.D.F. et les services de déneigement de façon à rendre plus efficaces les dépannages, ceci dans le cadre d'une prise de conscience de notre économie alpine mais aussi du problème humain et social que pose en hiver dans nos villages le maintien de notre population rurale.

Fait à GUILLAUMES, le 24 AVRIL 1971

Signatures :

Mrs Ch. GINESY Conseiller Général Maire de PEONE-VILBERG

M. PAYAN Maire d'ENTRAUNES

M. R. MARCHETTI Maire de St MARTIN D'ENTRAUNES

J. ARNAUD Maire de VILLENEUVE D'ENTRAUNES

L. GRAILLE Maire de CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES

C. TROUCHE Maire de SAUZE

M. DURANDY, Maire de GUILLAUMES

L. PERISSOL, Maire de BEUIL

L. RICHERME, Maire de DALUES.

=====

Au Hameau de Bouchanières, la Sainte Jeanne d'Arc a connu un plein succès.

Le Hameau de Bouchanières a la première fête estivale aussi connaît-elle toujours un vif succès. Il en fut de même cette année comme pour les années antérieures.

Dans cet hameau où la population s'accroche avec courage et opiniâtreté à des terres ingrates, la Sainte Jeanned'Arc, vénérée patronne de ces lieux est un peu la fête de la résurrection, du renouveau après ces interminables mois d'hiver. C'est la fête pour tous ces gens de la joie mais aussi de l'amitié dans la communauté guillaumoise dont ils sont partie intégrante.

La grand-messe a été célébrée en l'ancienne église par l'abbé PROCACCI, le dévoué curé de Guillaumes avec la participation de l'orchestre " Les Méridionaux " et en présence de M Raoul GRAILLE, Premier Adjoint, René ROBERT, Adjoint, Ernest PONS, Conseiller Municipal et Lucien BOYER, conseiller municipal délégué de ce hameau et de nombreux fidèles.

A l'apéritif d'honneur à la table de l'amitié, habitants de Bouchanières et estivants ainsi que tous ceux et celles venus de Guillaumes et d'ailleurs se retrouvaient.

M René ROBERT rendait dans son allocution d'abord hommage à tous les habitants de ces campagnes qui maintiennent par leur présence une survie humaine sans laquelle rien ne serait possible. Il les a assurés du concours le plus complet de la Municipalité Guillaumoise.

Il donnait ensuite connaissance de la lettre que lui avait remise le matin même M Charles GINESY, Conseiller Général du Canton dans laquelle ce dernier s'excusait de ne pouvoir assister à cette manifestation à laquelle il lui demandait de bien vouloir le représenter et assurer la population de son concours le plus complet derrière la Municipalité Guillaumoise sur le plan du Conseil Général pour les travaux et réalisations communales de ce secteur.

Dans l'après-midi et la soirée, le bal connaissait la plus grande animation et était marqué par les visites amicales de MM André BRUN, René BAUDOIN, et Maurice BELLEUDY, conseillers municipaux ainsi que M Joseph RAVEL, Membre de la Chambre d'Agriculture et plus tard, celles de M le Docteur DURANDY, Maire accompagné de M Pierre NOEL, Adjoint Spécial de Valberg.

Félicitons sans réserve les artisans de cette fête; MM Max RANCOUÉ REL et Raymond LANCE qui, secondés par d'autres bonnes volontés locales et sous légide de M Lucien BOYER, le dévoué Conseiller Municipal de ce hameau ont fait de cette fête un plein succès.

### SAUZE

#### REPAS DE L'AMITIE -

Sur l'initiative de M MOIOLI, Président du Syndicat d'Initiative de Sauze, de nombreux originaires et des amis du village de Sauze se sont retrouvés au restaurant de la Renaissance à Guillaumes autour d'une bonne table dans l'ambiance de l'amitié. On y notait la présence de MM César TROUCHE, Maire; GUIBERT François, ancien adjoint, MURRIS Julien

Repas amical mais aussi repas débat au cours duquel furent abordées les solutions pour le maintien et le développement de ce village. Le Syndicat d'Initiative avec l'appui de la Municipalité s'y emploiera au mieux. Bravo à tous, pour cette initiative !

ACTIVITES DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE

Depuis le 1er janvier 1971, indépendamment des permanences de secours routier assurées les dimanches et jours fériés pendant la saison des sports d'hiver et cela jusqu'au 12 avril, l'activité du Centre de Secours a été assez faible.

Nous relevons cependant les interventions suivantes :

- 7 avril 1971 - Secours routier - Transport d'un blessé de la route à l'Hôpital Saint-Roch à Nice.  
Accident survenu à l'entrée des Gorges de Daluis.
- 19 avril - Secours à un jeune homme de Sauze ayant subi un début d'asphyxie et transport à l'Hôpital d'Entrevaux.
- 9 Mai - Secours routier - Transport d'un blessé à l'Hôpital Saint-Roch à Nice -  
Accident survenu à une voiture participant au rallye " Fleurs et Parfums " de l'Automobile-Club de Grasse en pleine nuit, sur le chemin départemental n° 29 entre Péone et Guillaumes.

oooooooooooooooooooo

A l'occasion du Congrès Départemental à Nice le 25 avril, un détachement s'est rendu tôt dans cette ville où après une séance de travail au Centre de la Protection Civile de Magnan, les Sapeurs-Pompiers du département se retrouvaient au banquet amical servi " Chez Simon " à St Antoine Ginestière.

L'après-midi était occupée par un concours de boules où l'une des équipes guillaumoises engagée devait s'incliner en finale devant une équipe de sapeurs-pompiers de Roquebillière.

Ce fut une bonne journée de détente pour nos sapeurs-pompiers.

oooooooooooooooooooo

## AFFECTATION D'UNE AMBULANCE PEUGEOT

Depuis le mois de mars, le Centre de Secours a été doté par le Département, d'une ambulance moderne comportant tout le confort nécessaire au transport de blessés dans les meilleures conditions : ce véhicule comprenant deux couchettes superposées est muni entre autres d'un système de chauffage et de bouteilles d'oxygénation.

Signalons également que le camion citerne Dodge a fait l'objet par les services de Nice d'une révision générale des différents organes, et que la cabine du conducteur a été protégée par une installation efficace abritant les passagers contre le froid et les courants d'air.

A cette occasion, les gradés et sapeurs-pompiers du centre de Guillaumes remercient le Colonel BRUNETON, Inspecteur Départemental et ses différents services, pour le bienveillant intérêt qu'ils portent à notre groupement. -

## L'UNION REGIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DU SUD-EST EN BALLADE DANS LE HAUT PAYS NICOIS

Lundi 31 Mai, nous avons le plaisir d'accueillir dans notre ville plus de 250 sapeurs-pompiers, certains accompagnés de leur épouse, qui, la veille avaient participé à Nice au Congrès de l'Union Régionale des sapeurs pompiers du Sud-Est qui groupe douze départements et dont la présidence est assumée depuis deux décennies par le Colonel BRUNETON, Inspecteur Départemental des Services d'Incendie.

Cette journée du 31 était celle de la détente après les colloques de travail et pour celle-ci on ne pouvait mieux choisir qu'une excursion dans le haut Pays niçois avec la célèbre excursion des Gorges de Daluis et du Cians.

Dans ce périple, une halte de l'"amitié" avait lieu à Guillaumes où une réception cordiale avait été organisée par le Lieutenant Raoul GAILLIE et ses hommes du Centre de Secours et d'incendie du canton de Guillaumes et en présence du Docteur Maurice DURANDY Maire, de son Adjoint, M René ROBERT, MM Ernest PONS et René BAUDOIN, Conseillers Municipaux et M Charles GINESY, Conseiller Général du canton de Guillaumes qui avait tenu à venir les accueillir au chef-lieu de canton.

M le Maire en souhaitant la bienvenue à tous soulignait tout particulièrement l'oeuvre accomplie par le Colonel BRUNETON, à la tête des Services d'Incendie et de Secours dans le Département des Alpes-Maritimes, et toujours sa bienveillante sollicitude envers la commune de Guillaumes.

Le Colonel BRUNETON exprimait ses remerciements aux autorités locales et au centre de Secours pour cet accueil si cordial.

## L'ACTIVITE SPORTIVE DE L'A.S.L GUILLAUMES

---

A l'issue des matches aller l'équipe de football de l'A S L G se trouvait à la deuxième place du championnat deuxième division Centre auquel elle participe.

Malheureusement, durant les matches retour, la victoire devait sourdre moins souvent aux couleurs rouge et or malgré quelques bonnes performances à l'actif de nos représentants.

Le 17 Janvier, c'est l'A S Roquefort les Pins qui recevait Guillaumes à Nice, sur le stade des Combes. Roquefort présentait une équipe très solide et accrocheuse que les joueurs de l'A.S.L.G réussirent toutefois à tenir en échec; la rencontre s'achevant sur le score nul de 1 à 1.

Le 24 Janvier, en l'absence du gardien de but titulaire OLLIE, sur un terrain rendu très gras par d'abondantes pluies, l'A.S.L.G était littéralement débordée par le F C St Pancrace qui l'emportait par 5 buts à 1.

Les guillaumoises se rendaient le dimanche suivant 31 janvier, au Stade des Combes bien décidés à se reprendre, mais leur adversaire du jour L' O.G.C Nice ne se présentait pas sur le terrain.

Le 7 février, toujours au Stade des Combes, les Guillaumoises se voyaient frustrés d'une victoire méritée face l'A s Las Planas par l'arbitrage à sens unique d'un dirigeant de cette équipe ; l'A S L G s'inclinait par 2buts à 0.

A la suite de ces défaites, on pouvait appréhender la rencontre suivante, qui allait opposer l'A.S.L G au Leader Bon Voyage le 14 février, au stade des Combes. Mais Guillaumes à la suite d'un excellent match réussissait à tenir son adversaire en échec ; score final : 0 - 0.

Le 21 février, le mauvais temps occasionnait le renvoi de la rencontre A S L G/ A S Dminante.

Le 7 Mars, les Guillaumoises obtenaient le match nul face à Coaraze sur le terrain de Contes.

Les 14 et 21 Mars, la neige rendait le déroulement des matches Guillaumes-Fabron et Cougourdon - Guillaumes, impossible. L'A.S.L G devait attendre le 28 Mars pour reprendre le contact avec le football et recevoir le F A C Clémenceau sur le Stade du Savet à Puget Théniers. La malchance, un but refusé et un pénalty manqué devait empêcher les guillaumoises emmenés par le tandem HERBIN-MAUGNIEF de connaître la victoire score final 1 -1.

Le 4 avril, toujours sur le stade du Savet, face au Vieux Nice, les Guillaumoises handicapés par l'absence de nombreux titulaires se présentaient à 9 mais se battant avec courage tenaient en échec leurs adversaires ( 1 à 1) jusqu'au repos. En deuxième mi-temps, la supériorité numérique du C S C.V.N. se concrétisait par 3 nouveaux buts.

Les deux journées de Championnat suivantes permettaient aux " Rouge et Or " de renouer avec la victoire sur le Stade de la Frache, les douze et 25 avril, contre les équipes du Cavigal et de Valrose.

Il restait alors deux rencontres en retard à disputer contre Babron alors (deuxième du Championnat) et contre Cougourdon.

Face à Babron, les absences de OLLIE, BELLIEUD et MAUGNIE se faisaient sentir mais leurs remplaçants se défendaient avec courage et, sur un terrain très glissant, ne s'inclinaient que de très peu par 1 à 0.

C'est contre Cougourdon que l'A.S.L.G. devait disputer le dernier match de championnat. Malheureusement, au cours de cette rencontre, malgré un départ en trombe, les Guillaumoises, asphyxiés par la chaleur qui régnait sur le stade Gorbella à Nice, finissaient la saison par une contre-performance totale de l'ensemble de l'équipe. Score final 2 à 1 pour Cougourdon.

.....

Officieusement ( les résultats officiels publiés par le district de la Côte d'Azur ne nous étant pas encore parvenus ) l'A.S.L.G. Guillaumoises termine à la 7ème place du Championnat 27ème Division, à 4 points seulement du 3ème.

On pouvait cette saison à la suite des excellentes performances du début de championnat espérer mieux pour les nôtres mais à l'instar des championnats 68-69 et 69-70 les matches retour ont été fatals aux Guillaumoises qui sont tombés de la 2ème à la 7ème place.

Loin des résultats bruts, il y a lieu toutefois de mettre en évidence l'excellente ambiance qui règne parmi les joueurs guillaumoises, leur désir de pratiquer dans le meilleur esprit un football qui sache plaire aux spectateurs, enfin leur parfaite correction tant à l'extérieur que sur le Stade de la Frache.

L'Activité des footballeurs de l'A.S.L.G. ne s'est pas arrêtée avec le Championnat : les Guillaumoises sont allés à deux reprises disputer à St-Sauveur 2 tournois de football à 7, les lundi de Pâques et de Pentecôte :

- Le lundi de Pâques, l'A.S.L.G. terminait à la deuxième place à égalité de points avec St-Etienne de Tinée.

- Pour Pentecôte, nos représentants, malgré d'excellentes parties réalisées face à St-Sauveur et Isola, s'inclinaient par 1 à 0 contre Puget-Théniers perdant ainsi tout espoir de terminer à la 1ère place.

Ces rencontres disputées dans une saine conception du football auront permis à l'A.S.L.G. de prendre contact avec les joueurs des vallées voisines.

.....

Une fête du football doit se dérouler à Guillaumes les 19 et 20 juin . En effet, les joueurs et dirigeants de l'A S Vence, avec qui l'A.S.L.G. entretient d'excellents rapports ont choisi notre village pour cadre de leur sortie annuelle .

La fête débutera le samedi à 21 heures par un grand bal dans la salle du Foyer Rural. Le lendemain à 9 heures, l'A.S.L.G disputera un match contre les réserves de l'A.S Vence. C'est à 11 heures que débutera une rencontre qui doit donner lieu à un excellent spectacle de football, une sélection inédite composée des meilleurs joueurs des trois clubs de notre région ( Puget-Thénières, Annot , Guillaumes ) recevra l'équipe fanion de l'A.S. Vence qui vient de terminer sa saison à la 1ère place du championnat de promotion d'honneur B.

Enfin, l'après-midi à 15 H 30, concours de boules ouvert à tous.

.....

Avant de terminer le chapitre football, nous tenons à saluer l'initiative prise par M PAPA qui a organisé à l'occasion des rencontres contre le Cavignol et Fabron deux loteries au profit de l'A S L G

Le succès de ces deux loteries qui montrent l'intérêt manifesté par les supporters aux joueurs guillaumoises ne peuvent que les encourager.

.....K.....

### T E N N I S

La Municipalité vient de mettre le terrain de tennis à la disposition de l'A.S.L.G qui se charge de le gérer.

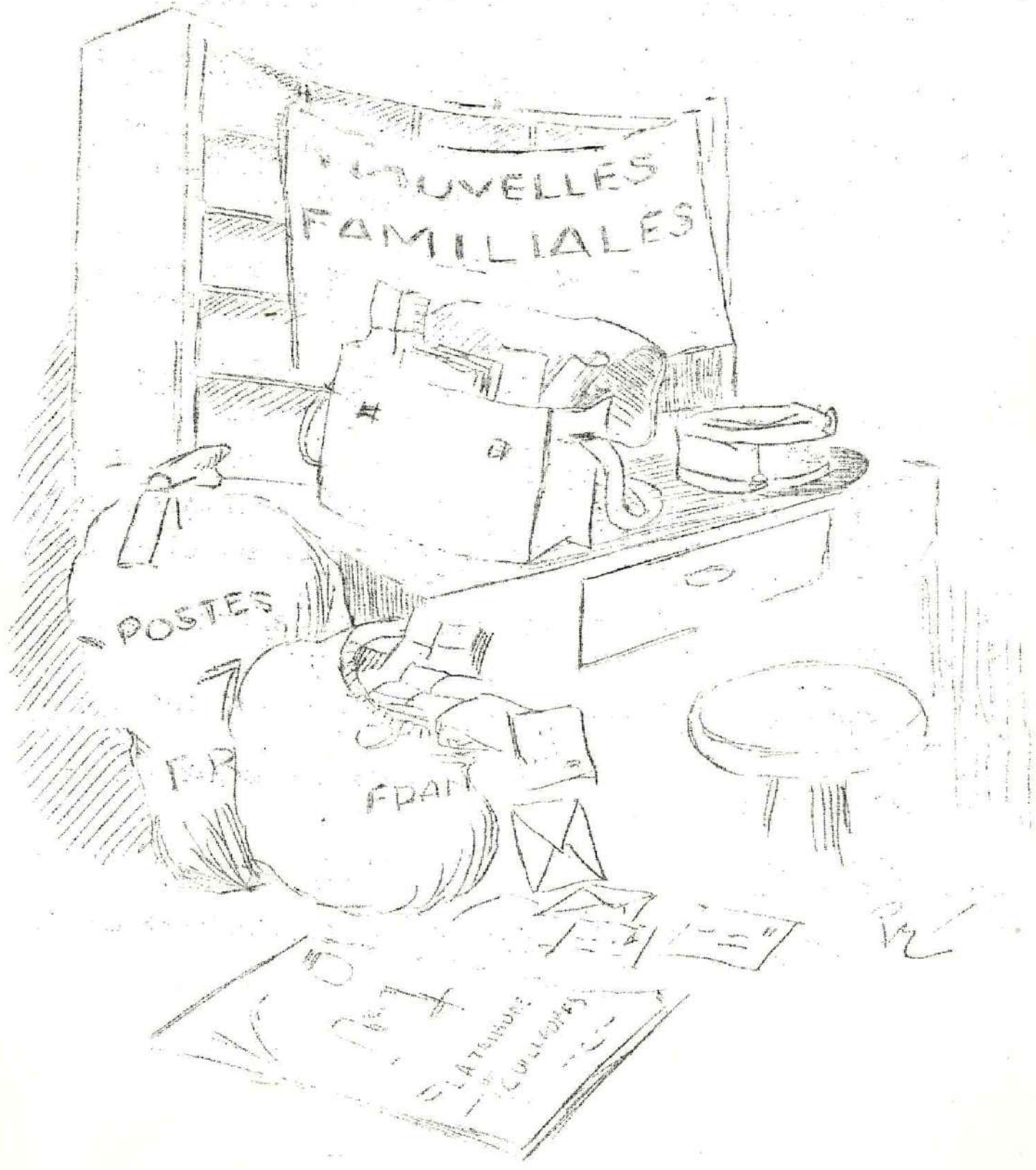
Ce terrain maintenant ouvert à la population semble donner toute satisfaction aux habitués de courts .

Il est de l'intérêt des joueurs de se conformer au règlement établi par les responsables et dont nous donnons ci-après le libellé.

TENNIS - CLUB DE GUILLAUMES

RÈGLEMENT

- 1 - Ne peuvent pénétrer sur le court de tennis que les joueurs  
- munis d'une carte annuelle de membre actif d'une valeur de 60 F  
- ou bien ayant réglé le montant de l'heure d'occupation du court  
- qui est de 3, F 00 par personne.
- 2 - Les tarifs ci-dessus concernent toutes les personnes occupant  
le court sans distinction d'âge.
- 3 - Les cartes de membres actifs et les tickets horaires sont déli-  
vrés au bar Modern.
- 4 - La réservation du court a lieu le jour précédant ladite résér-  
vation au bar Modern de 17 à 19 H.
- 5 - Les joueurs doivent aller chercher la clef du court au bar  
Modern et la rendre l'heure écoulée.
- 6 - Les chaussures de tennis ( ou de basket) sont obligatoires  
pour pénétrer sur le court.
- 7 - La tenue de tennis est facultative mais recommandée.
- 8 - En cas d'intempéries, l'heure d'occupation du court peut-être  
reportée à une autre date ou heure mais non remboursée.
- 9 - Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à Monsieur  
MILLET, à la pharmacie ( Tél : 20).



NOUVELLES  
FAMILIALES

POSTES

FR

FRAN

PLATINUM  
COLLECTIONS

## NAISSANCES

Le 26 Janvier, est né à Nice, Gilles NAVARRE, fils de Mr et Mme Christian NAVARRE. Nous rappelons que Madame NAVARRE est née Michèle PINCHETTI et qu'elle est apparentée à la famille Pauline ROBERT.

Le 21 février est née à Cannes, Karine DEMARIA, fille de Mr et Mme Victor DEMARIA. Rappelons que la maman est née Claude GALTIER.

A Nice, est née Carole MARTINETTO, fille de M et Mme Francis MARTINETTO. La maman est née Elisabeth RAVEL. Rappelons que la nouveaunée est la petite fille de M et Mme Francis RAVEL, les commerçants bien connus dans le vieux Nice et qui sont originaires l'un et l'autre de Guillaumes.

Le 26 Mars est né à Nice, Alain BENOIT, fils du Lieutenant José BENOIT et de Mme. Rappelons que ce nouveau-né est l'arrière petit-fils de M et Mme Albert BENOIT qui résident à Guillaumes.

A Nice aussi est né Thierry NICOLAI, fils de M Jean Claude NICOLAI et de Mme née Myrèse PAYAN. La nouveaunée est aussi l'arrière petite fille de Mme Veuve Théodule BRUN, commerçante à Guillaumes.

A Monaco, est né Frédéric GIAUFFRET, deuxième enfant de M Baptiste GIAUFFRET et de Mme née Annie TAXIL.

A Bordighera, est né Gilles CONZETTI, fils de M CONZETTI et de Mme née Thérèse TAXIL.

Ces deux nouveaux-nés, Frédéric et Gilles, sont les petits enfants de M Florentin TAXIL, qui réside à Guillaumes.

A Nice, est né Philip SIMBENI, fils de M Yves SIMBENI, Attaché de Banque à Nice et neveu de Mademoiselle Claire BROQUIN.

A Entrevaux, est née Lucile, Michèle, fille de M TIBERIO, Instituteur à Daluis et de Mme née Yolande BERTHON.

M et Mme Jacques TOCHE de Daluis, ont mis au monde, un deuxième enfant prénommé Gilles.

C'est avec plaisir que nous avons appris ces naissances que nous portons à la connaissance de nos lecteurs et de nos lectrices.

Nous adressons nos meilleurs vœux, nos compliments et nos félicitations aux parents et aux nouveaux-nés.

## M A R I A G E S

### GUILLAUMES

Le 16 avril a été célébré le mariage de Claude AMMANNATI et de Marie-Madeleine TROCHET.

Chef de Groupe Transit à Air France, le jeune marié qui travaille à Marseille est le fils des sympathiques propriétaires de l'Hôtel " Le Relais".

Toujours à Guillaumes, le 24 avril a été célébré le mariage de M Jean Paul WATOLA avec Annie GRAILLE.

La jeune mariée est la fille de M Jules GRAILLE, cultivateur, ancien Conseiller Municipal et Administrateur à la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Guillaumes. Elle est aussi la fille de Madame Jules GRAILLE née ROBERT.

Le 5 Juin à Guillaumes a été célébré le mariage de M Denis JACQUET avec Mademoiselle Simone DIGEL.

Le jeune marié est Sergent dans l'Armée de Terre.

La jeune mariée est la fille de M Jacques DIGEL, propriétaire à Saint-Brès, ancien Conseiller Municipal de Guillaumes.

Le 3 avril, à Nice, a été célébré le mariage de M Christian GRAILLE avec Mademoiselle Nicole CADE.

Cette union a été bénie par M l'Abbé ACQUILINA.

Rappelons que M Christian GRAILLE est le fils de M Raoul GRAILLE, Adjoint au Maire à Guillaumes tandis que la jeune mariée est la fille de M CADE, Retraité de la Gendarmerie et de Madame née Jean PONS.

A Manosque le 24 avril, ont été unis M André NICOLAS et Mademoiselle Rénée BAUDOIN.

La jeune mariée est la fille de notre concitoyen Aimé BAUDOIN actuellement transporteur à Manosque et de Mme née Irène CEZE.

De Cavalaire, on nous informe que le mariage de Mademoiselle Jeanne Marie ASTIER avec M Gérard GUITTON a été célébré.

La jeune mariée est la fille de Nicoline ASTIER, belle-soeur de notre concitoyen M Joseph ASTIER, de St-Brès.

### VILLENEUVE D'ENTRAUNES

A Villeneuve d'Entraunes, a été célébré le mariage de M Pépin COSTE avec Mademoiselle Marthe PAYANY.

Les nouveaux mariés sont tous les deux originaires du Hameau d'Enaux.

De ST-MARTIN D'ENTRAUNES on nous informe du mariage de M Georges COSTE, avec Mademoiselle Evelyne BAUDIN.

D'ENTRAUNES, on nous informe que le mariage de Mademoiselle Josette PAYAN avec M Salvatore BERTONE a été célébré le 6 Mars à Nice; C'est l'oncle de la mariée, M l'Abbé Marcel PAYAN qui a béni cette union. La jeune mariée est de plus, la fille de M Prosper PAYAN, Conseiller Municipal.

de DALUIS, on nous informe du mariage de Mademoiselle Huguette HALEC avec M Jean-Yves FOURNIER. Le mariage a eu lieu à Sausses le 29 Mars.

Le jeune marié est originaire d'Entrevaux tandis que la jeune mariée est la fille de M HALEC, Entrepreneur à Daluis.

de PEONE, on nous informe que le mariage de M Daniel BELLIEUD avec Mademoiselle Pierrette PORTA a été célébré à Nice, le 17 avril.

Le jeune marié est le petit fils de Madame BELLIEUD, Secrétaire de Mairie à Péone. -

A tous ces couples récemment unis, nous sommes très heureux d'adresser nos compliments ainsi que nos voeux de bonheur et de prospérité.

#### D E C E S

Le 24 février est décédée à Nice, à l'Hôpital PASTEUR, Mademoiselle RANCUREL Baptistine, âgée de 82 ans, originaire de St-Brès, mais ayant vécu la plus grande partie de son existence à Bouchanières, dans la famille de M LIONS François.

Nous adressons à toute cette famille éprouvée par cette séparation l'expression de toute notre sympathie.

Le 11 mars, est morte à Nice, à l'Hôpital PASTEUR, des suites de maladie Madame Veuve LIONS Baptistine, âgée de 77 ans.

La défunte appartenait à une famille très nombreuse de Bouchanières.

Nous adressons à son frère M Marius TOCHE et à ses enfants, Madame Anaïs DON, Mme Marcelle LIONS et M Joseph LIONS, nos condoléances très sincères.

Le 13 mars, est mort à Guillaumes, M Adrien LONG, des suites d'une maladie implacable.

Le défunt était l'ainé d'une belle famille restée unie dans l'exercice du commerce familial.

C'est une des figures les plus sympathiques et les plus aimées de notre population qui vient de disparaître.

Il appartenait à la famille LONG, originaire de l'Isère qui, depuis bientôt un siècle a joué un rôle important dans notre Cité. Il était, en effet, le neveu de M Joseph LONG, ancien Maire de Guillaumes et jusqu'à la fin de ses jours, il a été à la tête de ce commerce qui a joué et qui joue encore un rôle important dans l'économie guillaumoise.

A son frère, et à ses deux soeurs, nous adressons en cette circonstance, bien cruelle, l'expression de toute notre sympathie.

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le deuil qui a frappé M et Mme PEGURET.

En effet, le décès de Madame Veuve Ugo PROMIS, les a atteint dans leur affection la plus chère. La défunte était la mère de Madame PEGURET.

Nous leur présentons nos très sincères condoléances.

Le 30 mars, est mort à Clichy la Garenne, M Aimé LANCE, originaire de Barels, à l'âge de 75 ans.

A toute sa famille, nous adressons notre témoignage de très vive sympathie.

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le double décès survenu dans la famille GRAGLIA.

En effet, le 12 avril est décédée à Nice, Madame Veuve GRAGLIA née DON, originaire de Guillaumes tandis que son fils M Marcel GRAGLIA, Sous-Préfet, mourait à Beauvais le 15 avril.

C'est avec émotion que nous adressons à toute cette famille et particulièrement à Mme Marcel GRAGLIA et à Madame Marie Joséé CHABANNES nos condoléances très sincères.

Le 12 mai, est mort à Nice, Mr Jean RANCUREL à l'âge de 68 ans, à la suite d'une courte et cruelle maladie.

Ancien chauffeur du car de la ligne Nice-Allos, c'est une figure bien connue dans notre Cité qui vient de disparaître.

Il était en effet, le frère de Mme Veuve Justin BELLEUDY, mère de M Maurice BELLEUDY, et de M Ferdinand RANCUREL récemment décédé.

A tous ses parents et principalement à ceux qui résident à Guillaumes, Madame Veuve BELLEUDY et M Maurice BELLEUDY, Madame Veuve Ferdinand RANCUREL et M Louis RANCUREL, nous adressons nos très sincères condoléances.

De Bouchanières, on vient de nous informer du décès de M TOCHE Joseph, décédé à Nice.

A sa veuve et à ses parents qui résident à Bouchanières, Madame Anaïs RIBOTY et M Eugène RAVEL, nous adressons notre témoignage de vive sympathie.

Nous venons d'apprendre le décès de M Marius CHAMPOUSSIN, survenu à Puget-Théniers, à l'âge de 95 ans.

Le défunt était le père de M Honoré CHAMPOUSSIN et le grand-père de Jean-Pierre et Guy CHAMPOUSSIN, les commerçants très estimés de Guillaumes.

C'est avec émotion que nous leur adressons notre témoignage de vive sympathie.

### ENTRAUNES

Le 13 février, nous avons appris le décès de Madame Veuve Adèle BENOIT née GILLOUX, à l'âge de 78 ans.

Elle est morte à l'Hôpital de Puget-Théniers à la suite d'une longue maladie.

A ses enfants, M et Mme César BENOIT, M et Mme Edmond BLANC, M et Mme Camille SEREN, à sa soeur, Madame Veuve VENTURINI et à tous ses petits enfants et arrière-petits enfants, nous présentons nos très sincères condoléances. L'inhumation a eu lieu à Entraunes.

Le même jour, mourait à Nice, un autre enfant d'Entraunes, M Jean-Baptiste LIAUTAUD, le défunt était âgé de 89 ans.

Agent technique des Ponts et Chaussées, il avait exercé ses fonctions sur place et ensuite à Castagniers et à Nice.

A son épouse et à ses enfants, nous adressons nos très sincères condoléances.

Le 23 Mai, la Commune d'Entraunes perdait son doyen, M Denis BLANC, âgé de 94 ans.

Berger en Provence, il était venu se retirer dans son village natal.

A toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances. L'inhumation a eu lieu à Entraunes.

Nous avons appris avec retard, le décès survenu le 21 novembre 1970 de M Alfred BOYER, natif d'Entraunes et y résidant depuis sa mise à la retraite.

Nous adressons nos condoléances à toute sa famille.

C'est avec peine que nous venons d'apprendre le décès de Mr Constant CIANCHETTA, survenu à Valberg à l'âge de 69 ans.

Très connu dans le Canton de Guillaumes où il exerça le métier de conducteur de poids lourds.

Après avoir habité à Daluis et à St-Brès, il s'était retiré chez son fils à Valberg.

A sa veuve, à son fils René et à tous ses parents, nous adressons l'expression de nos très sincères condoléances.

## DÉPARTS

Depuis le dernier numéro de la Tribune, nous avons enregistré plusieurs départs de fonctionnaires ainsi d'ailleurs que plusieurs arrivées.

M. HOUBETTE; Chef de District des Eaux et Forêts depuis deux ans, a dû retourner dans la Seine Maritime pour des raisons familiales.

Malgré son court passage parmi nous, il avait fort bien réussi à s'intégrer à la vie guillaumoise et son action au Foyer Rural sera certainement regretté par tous.

Nous lui souhaitons vivement un bon séjour dans sa nouvelle résidence avec ses nouvelles fonctions.

Dans la même Administration nous avons enregistré aussi le départ de M VEYRAT, Agent Technique des Eaux et Forêts qui n'est resté à Guillaumes que fort peu de temps.

Il a été nommé dans un poste en Savoie, et nous lui souhaitons vivement de bien s'y plaire.

Dans l'Administration de l'Équipement et du Logement et du Service Vicinal, nous avons eu le regret de perdre M Paul OLLIE.

Affecté à Guillaumes depuis cinq ans, son départ sera ressenti non seulement par ses collaborateurs mais aussi par l'ensemble de la population.

Très dynamique dans la gestion de son service, il a réussi durant son trop court passage à perfectionner encore le Service du déneigement et de plus, il savait obtenir de ses supérieurs hiérarchiques, le maximum de crédits pour l'amélioration de l'état de nos routes.

Le Conseil Municipal de Guillaumes a pu apprécier en maintes occasions sa parfaite réussite dans la conduite des travaux d'investissements.

De plus, il avait pleinement réussi à s'intégrer parfaitement à la population guillaumoise et sans entrer dans les détails, rappelons qu'il a été le promoteur de l'Association Sports et Loisirs parvenant à mettre ainsi sur pied une équipe de football qui a fait figure très honorable dans le championnat de France.

Rappelons aussi la maîtrise avec laquelle il avait organisé les deux dernières fêtes patronales.

Après un court passage à la subdivision de Puget-Théniers, en raison de ses connaissances approfondies sur la discipline sportive du ski alpin, il a été chargé de la direction d'un service nouveau à Nice, à l'Équipement et au Logement. Dans ses nouvelles fonctions, il sera chargé de toutes les affaires se rapportant à l'équipement des Stations de Sports d'Hiver des Alpes-Maritimes. Bien qu'elle soit maigre, c'est quand même une consolation pour la Commune de Guillaumes.

Parrallèlement, à cette promotion administrative, les grandes qualités de M Paul OLLIE ont été reconnues par ses concitoyens, de Saint-Etienne de Tinée et aux dernières élections municipales, il a été choisi pour assumer désormais les fonctions de Maire.

Nous lui souhaitons sincèrement et cordialement une grande réussite dans ses doubles fonctions et nous espérons vivement qu'accompagné de sa charmante épouse, il ne manquera pas de nous visiter quand bon lui semblera.

A la Gendarmerie, nous avons enregistré le départ du Gendarme LEVAUBRE. Celui-ci nous a quitté en avril dernier.

Nommé à Guillaumes, il y a quatre ans, il avait su conquérir ainsi que son épouse, l'affection et l'estime de tous.

Nous espérons vivement qu'il se <sup>plaira</sup> beaucoup dans sa nouvelle affectation.

### B I E N V E N U E

C'est avec une très grande satisfaction que nous avons appris la nomination de M DAL ZOTTO à la tête de la Subdivision de Guillaumes du Service de l'Equipement et du Logement.

Affecté jusqu'ici dans les services de cette Administration à Nice, nous sommes très heureux du choix qui a été fait.

Bien qu'il soit parmi nous depuis peu de temps, nous avons déjà pu apprécier ses qualités techniques et nous sommes certains que la Commune de Guillaumes n'aura qu'à se réjouir des relations qu'elle entretiendra avec ce fonctionnaire placé à un poste aussi important pour elle.

A la Perception de Guillaumes, nous avons été heureux d'apprendre la nomination de M Jean-Yves JONQUET, en qualité d'Agent de Recouvrement.

Nous avons apprécié ses grandes qualités dans l'exercice de son travail et nous espérons vivement qu'il se plaira à Guillaumes et qu'il y restera le plus longtemps possible.

A Valberg, Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à M Jean-Marie ARDILOUZE, Directeur de la Société du Chastellan.

Nous lui souhaitons très sincèrement de se plaire à Valberg et de réussir dans la gestion de cet important établissement.

A la Gendarmerie, nous sommes heureux de saluer un nouveau venu. Il s'agit du Gendarme CALENDINI Henri qui vient de se fixer à Guillaumes avec sa femme et sa petite-fille.

Nous lui souhaitons un bon séjour dans notre cité.

De même, nous souhaitons la bienvenue à notre concitoyen  
M René GRAILLE,

Ce dernier est le fils de Madame Veuve Joséphine GRAILLE et  
le frère de notre Adjoint M Raoul GRAILLE.

Fixé à Cuers Pierrefeu jusqu'ici en qualité de Chef d'Equipe  
de la Base Aéronavale et ayant pris sa retraite, M René GRAILLE a décidé  
de résider désormais à Guillaumes.

Nous sommes certains que ce nouveau séjour au pays natal lui  
sera profitable et nous nous réjouissons très sincèrement de cette déci-  
sion.

### D I S T I N C T I O N S

Dans la Gendarmerie, nous avons appris avec plaisir l'inscrip-  
tion sur le tableau de promotion des Commandants de Brigade de M GHIGLIONE  
titulaire de Brevet O.P.J.

Cet avancement ne nous surprend pas car nous avons apprécié en  
maintes occasions les qualités du gendarme GHIGLIONE.

C'est avec plaisir que nous avons appris la distinction qui  
a été accordé à notre ami, M Marius REBUFFO.

Celui-ci a obtenu la Médaille du Dévouement Français et du  
P.A.H.C. C'est une distinction qui est fort judicieusement accordée à une  
personne qui a toujours eu le mérite et le souci de servir ses semblables.

### NOCES DE DIAMANT

Dans notre Cité, il nous fait très grand plaisir de signaler  
deux noces de diamant.

En effet, les deux couples Albert et Anna BENOIT d'une part  
et d'autre-part, Lucien et Augusta BARRAL ont récemment fêté leurs soixante  
ans de mariage parmi leurs enfants.

C'est une fête dont il est rare d'être le bénéficiaire,  
c'est dire si nous nous en félicitons pour ces quatre heureux élus.

### D O N S

A l'occasion de leur mariage, M et Mme JACQUET ont eu le  
très louable geste de faire un don de 120 frs à la Caisse des Ecoles  
et au Centre de Secours.

Nous les remercions vivement de cet acte de générosité.

En tenant compte de la correspondance que nous recevons, nous sommes certains que les nouvelles familiales constituent une des rubriques les plus appréciées de nos lecteurs et de nos lectrices.

Parfois, nos sources d'information sont insuffisantes et parfois aussi, elles nous manquent complètement.

C'est pourquoi, nous vous prions de nous excuser dans le cas d'une omission que nous pouvons commettre.

Pour améliorer cette rubrique et pour la rendre plus complète, nous serions très heureux que tous ceux qui ont une nouvelle d'ordre familial dont ils ont connaissance ou dont ils font partie intégrante aient l'obligeance de nous avertir.

En particulier, l'envoi d'un faire-part s'il existe nous rendrait grand service.

D'avance, nous remercions tous nos correspondants.

=====

La Tribune de Guillaumes continue à paraître tous les trois mois.

Pour rattraper le retard, le prochain numéro paraîtra en août

N° 37 - JUIN 1971

Abonnement : 10 frs

CCP MARSEILLE 9040-18

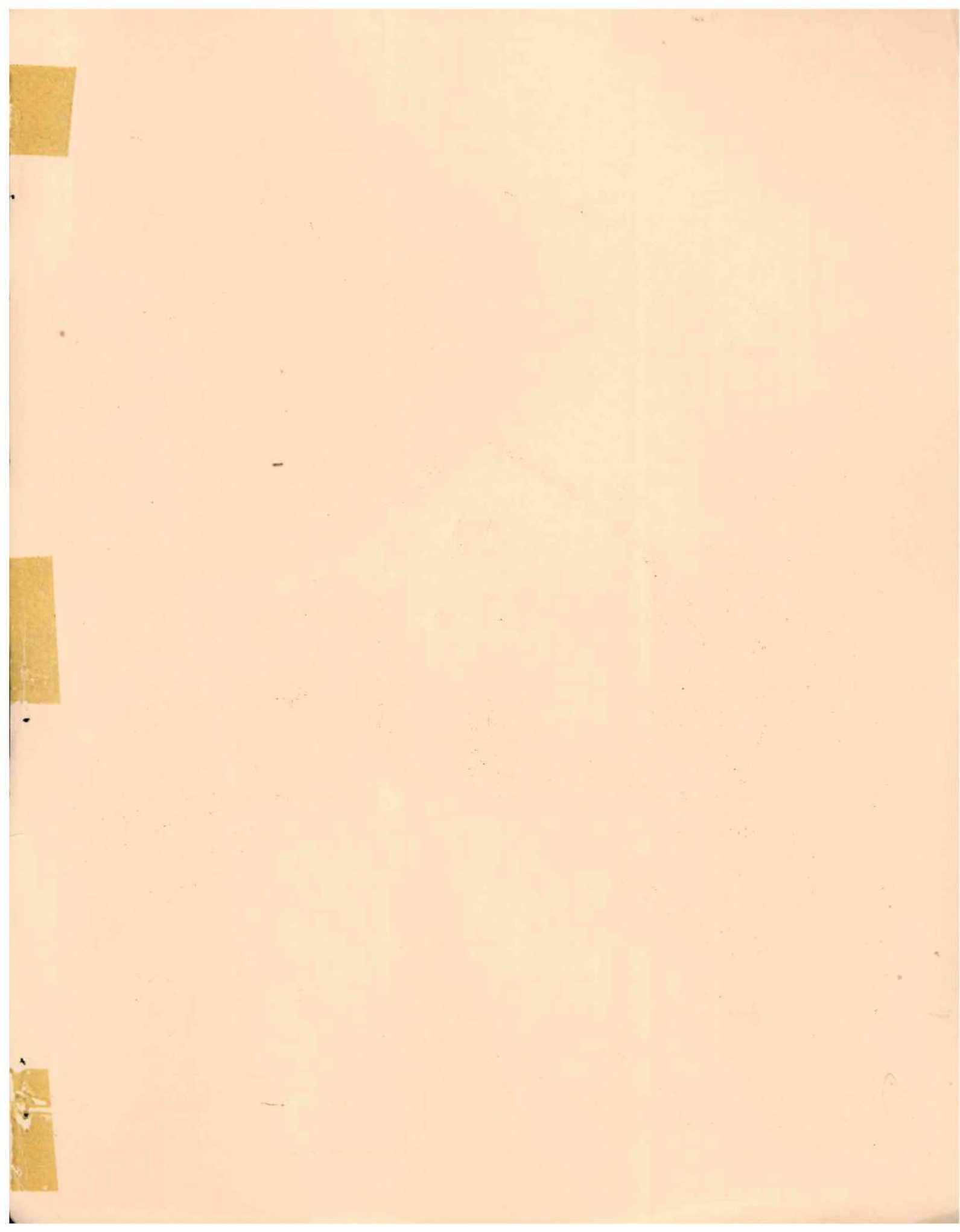
Percepteur de Guillaumes

Paraissant en Janvier

Avril

Juillet

Octobre.





N DAME DE BUYE

PE